



Etablissement Public de coopération intercommunale  
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

---

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 Janvier 2012

---

### Présents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

**AMBLIE** : LAVISSE Jean-Pierre – **BENY - SUR-MER** : DELALANDE Hubert, MAUGER Nathalie – **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, RICHARD Hervé - **CREULLY** : BERON Jean-Paul, GILOT Edmond – **FONTAINE-HENRY** : CAILLERE Philippe, JEAN Christian - **LANTHEUIL** : LEU Gérard, BEAU Frédéric - **MARTRAGNY** : LAURENT Philippe, BOURDON Thierry - **REVIERS** : GUERIN Daniel, HUYGHE-BOULET Marie – **RUCQUEVILLE** : BOS Maryse, DAIREAUX Alain - **SAINTE GABRIEL BRECY** : THOMAS Hubert - **THAON** : MAURY Richard, GOSSIEAUX Emmanuel – **TIERCEVILLE** : BLOUET Catherine, DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** : JULIEN Yves, CARRE Jacky.

### Excusé :

**CULLY** : DE SEZE Jean-Charles.

### Absents :

**AMBLIE** : LEBESNERAIS-SAVINELLI Catherine – **COULOMBS** : GROULT Roger, LE DORNAT Cédric – **CULLY** : COLLIN Jean-François - **SAINTE GABRIEL BRECY** : FERAL Pierre.

Secrétaire de séance : GILOT Edmond.

### Rappel de l'ordre du jour :

1. Programme de travaux de voirie 2012 et demande de subvention au titre de la D.E.T.R.
2. Tarif de la mise à disposition de l'épaveuse
3. Emprunt et ligne de trésorerie
4. Désignation de délégués titulaires et suppléants au Syndicat de la Seules et de ses affluents

5. Conventions à passer avec les propriétaires et exploitants riverains relativement au respect et à l'entretien de haies.
6. Projet d'une exposition itinérante
7. Questions diverses et échanges

Validation du compte rendu du conseil communautaire du 19 décembre 2011 :

A l'unanimité moins une abstention, le conseil communautaire valide le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 19 décembre 2011.

## **TRAVAUX DE VOIRIE 2012 ET DEMANDE DE DETR**

La commission Voirie a répertorié les besoins en réfection de voirie des différentes communes à inscrire dans le programme 2012.

Sont concernées les communes de Béný-sur-Mer, Colombiers-sur-Seulles, Creully, Coulombs, Lantheuil, Martragny, Rucqueville et Thaon (*se reporter au tableau annexé*).

A Coulombs et à Rucqueville, les travaux de traverse de sécurité seront réalisés en collaboration avec le Conseil général. La participation de la Communauté de communes se limitera aux travaux de sécurité : elle sera de 24 395 € pour l'aménagement d'un carrefour type « tourne à gauche » à Coulombs, et de 17 514 € pour l'aménagement de sécurité aux abords de l'arrêt de bus à Rucqueville.

Considérant que le total de la tranche ferme estimé était de 303 132 € HT / 362 546 € TTC et que l'enveloppe de 300 000 € TTC annuels de travaux de voirie était dépassée, le conseil communautaire a décidé :

- de transférer la dépense relative au Tourne à gauche de Coulombs sur le budget Ecole (participation de 24 395 €)
- d'inscrire la dépense du parking du cimetière canadien de Béný-Reviers au budget Développement économique – tourisme (40 500 € HT / 48 438 € TTC)
- de mettre en tranche conditionnelle les travaux de la rue de Bombanville à Thaon (7 596 € HT / 9 085€ TTC).

Ainsi, dans l'enveloppe Voirie, les coûts estimés deviennent :

- Total de la tranche ferme : 230 641 € HT / 275 847 € TTC
- Total de la tranche conditionnelle : 62 859 € HT / 75 179 € TTC

- Global tranche ferme et tranche conditionnelle : 293 500 € HT / 351 026 € TTC.
- Relevés topographiques : 3 520 € HT / 4 210 € TTC
- Etudes : 25 537 € HT / 30 542 € TTC
- Global voirie 2012 : 322 557 € HT / 385 778 € TTC

L'appel d'offres d'un montant estimé à 381 950 € TTC prendra en compte la tranche ferme et la tranche conditionnelle des travaux de voirie à l'exclusion des traverses de Coulombs et de Rucqueville qui seront incluses dans l'appel d'offres du Conseil général.

Afin de trouver une aide au financement de ces travaux de voirie, le Président propose de solliciter l'Etat au titre de la DETR. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses : 259 698 € HT / 310 599 € TTC (comprenant la tranche ferme, les relevés topographiques et les études)

Recettes : 310 599 € se décomposant ainsi :

- DETR (sur travaux éligibles) :  $137\,942 \text{ € HT} \times 20\% = 27\,588 \text{ €}$
- FCTVA :  $310\,599 \text{ € TTC} \times 15.482\% = 48\,087 \text{ €}$
- Fonds de concours des communes (taux à appliquer sur les travaux qui seront réalisés dans chaque commune, déduction faite du FCTVA et des subventions)
- Emprunt : à concurrence du reste de l'enveloppe.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de réaliser le programme de travaux de voirie 2012 pour un montant estimé, avant appel d'offres, à 259 698 € HT / 310 599 € TTC et à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.**

**Il décide également d'apporter une participation au titre de la sécurité de 24 395 € pour les travaux d'aménagement d'un carrefour type Tourne à gauche sur la RD 126 (accès au futur groupe scolaire de Coulombs), à inscrire au budget Ecole, ainsi que de réaliser des travaux de réfection du cimetière canadien de Bény-Revières, pour un montant estimé à 40 500 € HT / 48 438 € TTC, à inscrire au budget Développement économique-tourisme.**

Le document de consultation des entreprises sera prêt pour la fin du mois de février, ce qui permettra de lancer l'appel d'offres en mars et de débiter les travaux en Mai. Les conseils municipaux de Bény-sur-Mer, Creully, Martragny

et Thaon sont invités à délibérer pour désigner leurs représentants (un titulaire et un suppléant) au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

## **2. TARIF DE LA MISE A DISPOSITION DE L'EPAREUSE :**

A la suite de l'acquisition de l'épareuse, la commission Voirie, réunie le 17 novembre 2011, a étudié le tarif de sa mise à disposition aux communes du territoire. Le montant arrêté est de 35 € de l'heure. Est pris en compte dans ce montant le coût du chauffeur, du carburant, de l'assurance, des pneus, de l'huile ainsi que l'amortissement (la machine avait été acquise au prix de 60 000 € HT).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de mettre l'épareuse de la Communauté de communes à la disposition des communes du territoire, au prix de 35 € de l'heure.**

Cette épareuse sera conduite par Thierry HUGGHE, assisté d'une équipe de trois agents de la CdC (affectés dans la commune concernée si possible), qui sera chargée de ramasser les branches (éventuellement à l'aide d'un télescope de location). Un deuxième chauffeur sera formé. Ni le transport vers la déchetterie ni la facturation de celle-ci ne seront pris en charge par la CdC. Par contre il peut être envisagé, pour économiser du temps, de transport notamment, de faire l'acquisition d'un broyeur. Le coût d'un broyeur est d'environ 8 000 € s'il est fixé à un tracteur et de 16 000 € s'il dispose d'un mode de traction indépendant. A titre de comparaison, une location vaut environ 200 € par jour.

## **3. EMPRUNT ET LIGNE DE TRESORERIE :**

### **Emprunt destiné aux travaux du gymnase, de la voirie et divers**

Le Président expose que pour financer des dépenses de travaux (construction du gymnase, réfection de la voirie et divers), il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 000 000 €.

**Après avoir étudié trois financements proposés par la Caisse d'Epargne et en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 22 voix favorables et 2 voix contre, décide d'opter pour le prêt multi périodes avec la première période de trois ans, en taux fixe et amortissement progressif du capital (échéances constantes). Le remboursement trimestriel est voté par les 22 conseillers favorables au prêt multi périodes.**

**Le conseil communautaire autorise le Président à contracter cet emprunt dont les caractéristiques, pour la première période de trois ans, sont les suivantes :**

Montant	1 000 000 €
Périodicité	Trimestrielle
Taux fixe proportionnel	4.05 %
Durée	20 ans

A l'issue de la 1<sup>ère</sup> période et des périodes ultérieures, le conseil communautaire aura le choix entre 2 options (aux conditions en vigueur lors de l'exercice de l'option) : soit au taux fixe, soit au taux révisable indexé sur Euribor 3.6 ou 12 mois + marge.

L'avantage de ce prêt à long terme, scindé en périodes, est qu'il permet, outre d'économiser 60 000 € au cours de la 1<sup>ère</sup> période, de réaliser une gestion dynamique de la dette, à l'issue de chacune d'entre elles, en bénéficiant des conditions de la partie courte de la courbe des taux. En effet, à l'issue de chaque période de trois ans, il est possible de négocier le capital restant dû dans un autre établissement bancaire si les conditions sont plus favorables, d'autant que la Caisse d'Epargne nous exonèrerait alors de toute pénalité (une banque dédiée aux collectivités territoriales pourrait être créée en 2013).

Certains délégués, dans le contexte actuel, estiment ce choix risqué, les taux risquant de subir, d'ici trois ans, une augmentation. Mais compte tenu du fait qu'à ce moment-là le capital restant dû et la durée du remboursement (17 ans) seront réduits, l'impact sera limité. Si ce n'est pas le cas, la possibilité de suspendre les investissements prévus pour se consacrer au remboursement de la dette est évoquée.

Il est à signaler que notre budget de 2011 est excédentaire d'environ 400 000 €, que nous n'avons pas d'emprunt toxique et que, d'ici 2015, cinq contrats de prêts seront arrivés à échéance, ce qui se traduit par une économie annuelle, en remboursement du capital, de 53 000 €.

### **Ligne de trésorerie :**

Un budget voté en équilibre ne met pas à l'abri des insuffisances de trésorerie c'est-à-dire du solde négatif, à un instant T de l'exercice budgétaire, entre les dépenses réalisées et les recettes perçues. Pour se prémunir de cet inconvénient, la CdC avait l'habitude d'ouvrir une ligne de trésorerie (il est rappelé qu'elle n'est pas budgétisée).

Mais désormais les conditions financières afférentes aux crédits de trésorerie ont changé. Même en l'absence d'utilisation des fonds, le montant négocié de cette ligne génère des intérêts (actuellement de 0.2%). Il sera donc nécessaire d'attendre l'émergence du besoin pour ouvrir une ligne de trésorerie.

Pour rendre efficiente cette ligne de trésorerie, Jacques DESOULLE mettra en place un plan de trésorerie. C'est un échéancier mensuel, établi pour une année, regroupant les principaux postes de dépenses et de recettes (hors emprunts). Il répertorie les flux prévisibles de recettes et de dépenses et permet d'évaluer le profil futur de la trésorerie. Pour compléter ce dispositif de gestion de la trésorerie, il convient d'exploiter au mieux les ressources de l'application HELIOS.

Pour avoir recours le moins possible à la ligne de trésorerie et éviter ainsi de mettre en danger les finances de la CdC, une discipline collective est nécessaire. Elle concerne la règle du versement des fonds par les communes qui ont délégué leur maîtrise d'ouvrage à la CdC (ce qui entraîne une économie pour les communes) : *les fonds devront être versés dans les quinze jours de la demande (la CdC étant tenue de payer ses fournisseurs sous trente jours). S'il existe un désaccord sur les sommes appelées, le paiement aura lieu dans un premier temps et sera suivi, le cas échéant, d'un remboursement.*

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à demander l'ouverture d'une ligne de trésorerie et le versement de fonds à un moment qu'il jugera opportun, justifié par une absence de trésorerie, pour une durée et un montant correspondant au besoin ponctuel, qui ne devra pas dépasser cent mille euros, dans les conditions financières en vigueur au moment de la demande.**

#### **4. DESIGNATION DE DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SYNDICAT DE LA SEULLES ET DE SES AFFLUENTS :**

Par délibération du 20 octobre 2008, le conseil communautaire avait désigné huit représentants titulaires de la Communauté de communes au Syndicat de la Seulles et de ses affluents.

Compte tenu des difficultés à réunir le quorum à chaque réunion, le comité syndical du Syndicat de la Seulles et de ses affluents a décidé de diminuer de moitié le nombre de délégués titulaires et de désigner un nombre égal de délégués suppléants. Ainsi, par délibération du 23 novembre 2011, il a approuvé la modification de ses statuts, l'article 6 relatif à la composition du Comité syndical. Désormais, les établissements publics de coopération

intercommunale seront représentés par quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :**

- **d'accepter la modification des statuts du Syndicat de la Seulles et de ses affluents – article 6 relatif à la composition du comité syndical**
- **d'autoriser le Président à engager les démarches adaptées et à signer tous les documents nécessaires**
- **de désigner quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants de la Communauté de communes d'Orival.** Les délégués actuels sont reconduits et scindés en deux groupes :

***Les délégués titulaires :***

- Jean-Paul BÉRON
- Jean-François COLLIN
- Richard MAURY
- Hubert THOMAS

***Les délégués suppléants :***

- Philippe CAILLÈRE
- Robert CAUMONT
- Laurence FRAS
- Catherine LEBESNERAIS-SAVINELLI

Il est rappelé que les délégués suppléants, s'ils n'ont pas voix délibérative en présence du titulaire, peuvent néanmoins assister aux réunions.

## **5. CONVENTIONS A PASSER AVEC LES PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS RIVERAINS RELATIVEMENT A LA CREATION ET A L'ENTRETIEN DE HAIES BOCAGERES**

Par délibération du 19 décembre 2011, le conseil communautaire a décidé de planter des haies bocagères sur divers points du territoire dont elle est propriétaire, notamment :

- au hameau de Creullet, à Creully, en bordure du chemin de randonnée du circuit « Sur la trace des Barons », sur une longueur de 830 mètres,
- à Lantheuil, dans le cadre des aménagements hydrauliques, sur une longueur de 229 mètres
- à Amblie sur la limite séparative du terrain du groupe scolaire du R.P.I. de Lantheuil, sur une longueur de 367 mètres.

D'une manière générale, notamment lorsque les terres limitrophes seront cultivées, une convention avec les propriétaires et exploitants riverains sera conclue.

Ainsi, la Communauté de communes prendra des engagements liés à la plantation et à l'entretien afin de prémunir les riverains de toute nuisance sur les cultures :

- haie limitée à 2 mètres de hauteur, sans arbre de haut jet, excluant toute essence de type invasive
- respect de la distance réglementaire minimum de 0.50 m par rapport à la limite séparative (si cette distance est de 1 mètre, elle inclura l'espace de 0.50 mètre correspondant à la distance entre le dernier trait de labour et la haie)
- entretien régulier par un débroussaillage et un élagage.

De leur côté, les propriétaires et exploitants auront à s'engager à respecter les bonnes pratiques agricoles et les usages locaux en matière de haies. Ils devront respecter notamment la distance réglementaire de 0.50 m entre le dernier trait de labour de son champ et la haie et ils veilleront à ne pas détruire ou endommager les végétaux par l'utilisation de produits de traitement à une distance trop proche de la haie. Ils s'engageront également, dans le cas de haies mitoyennes, à élaguer et débroussailler régulièrement le côté leur revenant.

Les haies ayant des fonctions environnementales de premier ordre, il est en effet important de prendre toutes les mesures de conservation :

- elles participent à la lutte contre les inondations et l'érosion des sols
- elles favorisent la protection et la qualité des eaux
- elles constituent un abri et un lieu de vie pour la faune et la flore
- elles renforcent la qualité paysagère et la biodiversité.

Ces fonctions d'intérêt général justifient l'intervention publique dans le cadre des plantations de haies bocagères et de leur entretien.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions à conclure avec les propriétaires et exploitants riverains relativement à la plantation de haies bocagères et à leur entretien, telles que définies ci-dessus.**

## **6. PROJET D'UNE EXPOSITION ITINERANTE :**

Thierry BAUDOUIN et Michèle COLLIN, les auteurs du livre « Fontaine-Henry, un village de la plaine de Caen », ainsi que Richard ADAMY, représentant le prestataire Campagne de Com., ont conçu le projet d'une exposition itinérante sur le territoire d'Orival intitulée « Orival et ses trois



vallées ». L'objectif est de valoriser le devenir du développement de la Communauté de communes à partir de ses spécificités.

Orival se particularise par son riche patrimoine paysager situé entre les deux centres urbains de Caen et de Bayeux.

L'exposition se décline en trois axes:

1/ mettre en avant les points communs paysagers et imaginer de nouveaux modes de gestion et d'approche :

- Les trois rivières qui traversent le territoire : la Seulles, la Mue et la Thue.
- Les zones humides : une richesse écologique rare, dont l'entretien est à valoriser.
- Les carrières de pierre et le bâti historique : il s'agit de favoriser la connaissance historique et architecturale de ce patrimoine par les habitants.
- La relation campagne/mer.

2/ Créer de nouveaux cheminements dans ce territoire commun :

- ✓ Entre carrières de pierre, monuments et urbanisme de qualité.
- ✓ Entre rivières et plateaux, le long des zones humides, à pied, à bicyclette ou au fil de l'eau.
- ✓ Entre les plages et les villages de l'intérieur.

3/ Imaginer le devenir d'un territoire productif :

Comment la nouvelle économie d'agglomération, avec la numérisation et le travail en réseau, favorise un territoire de qualité :

- Nouvelles dynamiques des mouvements associatifs ou micro-entreprises, créatifs culturels et fort affect d'appartenance des habitants envers leur territoire
- Interventions/performances de créatifs qui révèlent et participent d'une dynamique de territoire (ex : organisation de festivals)
- Agricultures et nouvelles distributions de proximité.

En bref, il s'agit de valoriser les potentialités d'un territoire de qualité qui devient productif, créateur d'emplois et de valeur ajoutée autour de ses capacités d'innovation et de mobilisation.

Cette exposition itinérante, livrée clé en main, a pour but de voyager dans le territoire d'Orival. Elle est simple de mise en place et réutilisable sur une période longue. Elle comporte des éléments de scénographie, de création, de rédaction de textes et de contenus photographiques. Y sera adjoint un mini livret

de 16 pages présentant l'exposition, à distribuer au public, offices de tourisme, mairies, écoles... ainsi qu'un power point animé fonctionnant en boucle, diffusé sur place ou embarqué sur un site internet. Grâce à l'ajout d'un contenu purement territorial, il peut être une vidéo de présentation de la CdC d'Orival. En outre, à partir de ces supports, une pédagogie autour du territoire des trois vallées peut être développée dans les écoles.

Le coût de cette exposition, ajustable selon les besoins, est de 30 560 € HT. Elle peut être subventionnée à hauteur de 50%.

Certains délégués se montrent favorables à la mise en place de cette exposition itinérante qui peut être un outil culturel et de promotion de notre territoire à développer auprès de la population des quinze communes de la CdC, des scolaires et des touristes.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à négocier le prix auprès du prestataire et à chercher des financements. Il demande que les initiateurs de l'exposition viennent présenter leur projet au prochain conseil communautaire du 5 Mars.**

## **7. QUESTIONS DIVERSES :**

### **Acquisition de terrains destinés aux aménagements hydrauliques à Lantheuil :**

Par délibération du 27 juillet 2011, en vue de pouvoir y réaliser des travaux hydrauliques, le conseil communautaire a voté l'acquisition de 5 327 m<sup>2</sup> de terrains, dont 1 200 m<sup>2</sup> au titre de l'indemnisation de M. RICHARD, pour un coût total de 8 523.20 €, frais exclus.

Or, il s'avère qu'en ce qui concerne l'indemnisation de M. RICHARD, ce sont 1 210 m<sup>2</sup> de terrains qui sont à prendre en compte, soit un surcoût de 16 € correspondant aux 10 m<sup>2</sup> supplémentaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer les actes d'achat de 5 337 m<sup>2</sup> de terrains destinés aux aménagements hydrauliques de Lantheuil, pour un coût total de 8 539.20 € auquel s'ajoutera celui des frais de notaire et d'enregistrement.**

## **Quota de participation des communes à l'achat de matériel de voirie et à son entretien :**

Dans la séance du 26 janvier dernier, la commission Voirie a décidé de proposer une participation des communes à l'achat du matériel de voirie et à son entretien de 30 %.

La faible contribution des communes pourrait les inciter à demander un renouvellement trop fréquent du matériel. Cependant, plutôt que d'imposer des délais qui pourraient inciter à un remplacement inutile et qui seraient arbitraires puisque les collectivités utilisent de manière irrégulière le matériel, le conseil préfère se baser sur l'état du matériel dont la fréquence et l'importance des réparations donne une indication.

Le principe de mutualisation du matériel est également retenu.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide que les communes devront participer à l'acquisition et à l'entretien du matériel dans une proportion de 30%.**

## **Informations sur les gymnases :**

- Futur gymnase : la demande de permis de construire a été déposée. Le document de consultation des entreprises est en cours d'élaboration.
- Gymnase actuel : les panneaux électriques radiants installés n'apportent pas la chaleur attendue. Ils seront remplacés par un système de chauffage à air pulsé.  
Le planning de l'agent d'entretien de ce gymnase sera revu.  
Il sera demandé aux utilisateurs de changer de chaussures avant d'utiliser le gymnase.

## **Informations scolaires :**

- ✓ Les effectifs : ils étaient de 873 à la rentrée 2011 et seront de 860 à la rentrée 2012. Trente à trente cinq maternelles du R.P.I. de Lantheuil scolarisés à Creully regagneront le groupe scolaire de Lantheuil. Une classe élémentaire à Creully et une classe maternelle à Thaon risquent de fermer.
- ✓ La construction du groupe scolaire du RPI de Lantheuil se poursuit. La phase du branchement électrique est en cours.

## **Bibliothèque :**

Par délibération du 13 décembre 2010, le Conseil communautaire a approuvé la convention de partenariat avec le Conseil général portant sur la lecture publique. Mais, par courrier du 21 décembre 2011, la directrice de la Bibliothèque Départementale de prêt nous a alertés sur l'impossibilité pour la bibliothèque de Creully de rentrer dans le cadre conventionnel en raison de sa surface (0.02 m<sup>2</sup> par habitant au lieu de 0.04 m<sup>2</sup> par habitant) et de sa non-conformité au regard de la sécurité. Sa fermeture est donc inévitable.

Afin de ne priver de ce service ni les habitants ni les élèves de Creully et dans le but d'éviter qu'ils aient à se déplacer à Thaon ou à Lantheuil, Jean-Pierre LAVISSE estime souhaitable d'aménager une nouvelle bibliothèque à Creully, dans les locaux de la garderie et ce, dès le mois de juillet 2012. Une classe mobile serait alors provisoirement utilisée pour accueillir le service de la garderie à la rentrée de septembre. Il précise que le taux d'occupation réduit d'une garderie (300 heures par an) ne justifie pas la dépense de 200 000 € qu'entraînerait la construction d'un nouveau local en dur.

Richard MAURY rappelle que la présence de vingt neuf bénévoles et de 7000 ouvrages à la bibliothèque de Thaon rendrait légitime un statut de tête de réseau.

## **Association Chocolat masqué :**

Suite à un contrôle de la Direction Départementale de la Protection des Personnes et à une visite de la commission de sécurité, la partie des locaux occupée par l'association Chocolat masqué a été déclarée conforme. Compte tenu de la spécificité de l'activité, ce lieu n'apporte pas de concurrence aux commerces creullois. D'autre part, l'association paie régulièrement son loyer.

*La séance est levée à 23 heures.*